

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 5 JUIN 2020 à 20 heures 30**

Etaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, MM. MAHEO, BOISDRON, Mme BUZULIER, M. HAMON, Mme GOOSSAERT, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BOUTIER

Ouverture de la séance à 20 heures 40

1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil donne délégation au maire sur les thématiques suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Passer les baux des biens (bail locatif – convention de location des salles communales),
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les Communes de moins de 50 000 habitants,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux,
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions si une réunion du Conseil n'est pas prévue dans les huit semaines suivantes,
- Représenter la Commune pour la signature des actes notariés.

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces compétences déléguées sont assurées dans le cadre de la suppléance, par le premier adjoint, à défaut en respectant l'ordre du tableau.

Pour les marchés en procédure adaptée (supérieurs à 40 000 € HT), le montant maximum délégué au maire est fixé à 90 000 € HT

2. INDEMNITES AUX ADJOINTS

Les indemnités des adjoints sont fixées à 19.80 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

3. DELEGUES AUX SYNDICATS

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Titulaire : M. Georges LE FRANC

Suppléant : M. Michel JOUAN

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Lié

Titulaire : M. Georges LE FRANC

Suppléant : M. BOISDRON Michel

Titulaire : M. Michel JOUAN

Suppléant : Mme GOOSSAERT Catherine

4. ALSH – ORGANISATION ET RECRUTEMENT

✓ Rémunération de l'équipe d'animation :

Directeur – forfait de 10 heures par jour de centre + forfait de 35 heures pour la préparation du centre + indemnité kilométrique d'utilisation de son véhicule personnel pendant le centre.

Animateur BAFA – forfait de 9 heures par jour de centre + forfait de 6 heures pour la préparation du centre et le nettoyage de fin de centre

Animateur stagiaire – forfait de 4.5 heures par jour de centre + forfait de 6+ heures pour la préparation du centre et le nettoyage de fin de centre.

La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints d'animation.

✓ Tarifs 2020

Tarifs 2020 Entente intercommunale	inscription de 3 jours minimum la semaine	1 et 1	Tarifs à la semaine
	Quotient inférieur à 512 – 6.20 €/jour		Quotient inférieur à 512 – 31 €
	Quotient de 512 à 662 – 9 €/jour		Quotient de 512 à 662 – 45 €
	Quotient de 663 à 872 – 11.50 €/jour		Quotient de 663 à 872 – 50 €
	Quotient de 873 à 1136 – 13 €/jour		Quotient de 873 à 1136 – 60 €
	Quotient de 1137 à 1303 – 14 €/jour		Quotient de 1137 à 1303 – 67.50 €
	Quotient supérieur à 1303- 15 €/jour		Quotient supérieur à 1303- 67.50 €

Inscription prioritaire des enfants dont les deux parents travaillent avec présentation d'un certificat de l'employeur.

✓ Recrutement de l'équipe d'animation

Le maire est autorisé à recruter le personnel pour le fonctionnement de l'ALSH.

5. RECRUTEMENTS TEMPORAIRES

Monsieur le Maire est autorisé à recruter en cas de besoin ponctuel.

6. LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS AU 1^{ER} JUILLET 2020

Les loyers sont augmentés de 0.95 % au 1^{ER} juillet 2020 :

- **Nouvelle Résidence - Foyer Social**

Le tarif mensuel à régler comprend le loyer et les charges locatives correspondant à l'entretien des espaces communs – 7,2 %.

	Surface utile	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2019 Charges incluses	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2020 Charges incluses
3 studios aile ouest –	86,40 m ²	288.53 Euros	291.27 Euros
1 studio aile nord n° 3 –	59,40 m ²	198.34 Euros	200.22 Euros
1 studio aile nord n° 4 –	53,40 m ²	178.17 Euros	179.86 Euros
2 studios aile nord n°1 et 2 –	52,40 m ²	174.82 Euros	176.48 Euros
1 studio aile nord n° 5 –	51,40 m ²	171.91 Euros	173.54 Euros

- **Autres logements**

	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2019	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2020
Logement sous-sol du Foyer social 16 rue Jean Moulin (121 m ²)	295.95 Euros	298.76 Euros
Logement -11 rue Pierre Loti (125 m ²)	384.34 Euros	387.99 Euros
+ garage	+ 28.23 Euros	+ 28.50 Euros

- **Résidence Champêtre**

	Surface utile	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2019	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2020
1 ^{ère} TRANCHE	94.65 m ² F2	289.35 Euros	292.10 Euros
1 ^{ère} TRANCHE	121.45 m ² F4	369.93 Euros	373.44 Euros
2 ^{ème} TRANCHE	121.45 m ² F4	369.93 Euros	373.44 Euros
Garages rue Jeanne d'Arc		10.07 Euros	10.17 Euros

- **Ancien logement de fonctions – 11 rue du Gl de Gaulle**

	Surface utile	TARIF au 1 ^{er} juillet 2019	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2020
Logement	102.36 m ² F3	439.17 Euros	443.34 Euros

• **Logement -2 rue des Lilas**

	TARIF au 1 ^{er} juillet 2019	TARIF au 1 ^{er} juillet 2020
Logement F3 (115 M2) Logement Garage+cellier	529.54 Euros Dont 500.85 € 28.69 €	534.57 Euros Dont 505.61 € 28.96 €

• **Logement - 4 rue des Lilas**

Surface utile	TARIF au 1 ^{er} juillet 2019	TARIF au 1 ^{er} juillet 2020
Logement 41.39 m2 F1	180.06 Euros	186.77 Euros

• **Logement - 1 rue du Centre**

	TARIF au 1 ^{er} juillet 2019	TARIF au 1 ^{er} juillet 2020
Logement F6 (135 m2) Loyer + garage	576.53 Euros	582.01 Euros

• **Logement - 3 rue du Centre**

Surface utile	TARIF au 1 ^{er} juillet 2019	TARIF au 1 ^{er} juillet 2020
Logement 113.75 m2 F4 Loyer Annexe jardin	543.55 Euros Dont 528.18 € 15.37 €	548.71 Euros Dont 533.20 € 15.51 €

7. DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles AB n° 24, AB n° 29, AA n° 112 et 117.

8. DECISION DE NE PAS METTRE EN PLACE UN CCAS

Le CCAS du mandat précédent ayant été arrêté en février 2020 lors du vote du compte administratif de 2019, celui-ci ne sera pas renouvelé.

9. INSCRIPTION 2020 AU FLEURISSEMENT

La Commune s'inscrit au concours de fleurissement de 2020.

10. CALENDRIER DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL ET DU COMITE INFOS

Les réunions du Conseil municipal se dérouleront le 3^{ème} vendredi du mois, sauf en décembre, en raison des spectacles de Noël des écoles qui sont parfois présentés le vendredi soir.

Le Comité INFOS se réunira le lundi qui précède la sortie du bulletin qui est le 1^{er} dimanche du mois.

JUIN	
05/06	CONSEIL MUNICIPAL
19/06	CONSEIL MUNICIPAL
29/06	COMITE INFORMATION

SEPTEMBRE	
18/09	CONSEIL MUNICIPAL
28/09	COMITE INFORMATION

JUILLET	
17/07	CONSEIL MUNICIPAL COMITE INFORMATION

OCTOBRE	
16/10	CONSEIL MUNICIPAL
26/10	COMITE INFORMATION

AOUT	
31/08	CONSEIL MUNICIPAL COMITE INFORMATION

NOVEMBRE	
20/11	CONSEIL MUNICIPAL
30/11	COMITE INFORMATION

	DECEMBRE
07/12	CONSEIL MUNICIPAL
14/12	COMITE INFORMATION

Pour informations :

- Concours photos 2020
- Distribution des masques à la population se fait désormais à la mairie
- Journées citoyennes à mettre en place.

Clôture de la séance : 23 heures 30.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 9 juin 2020.
A Saint-Barnabé, le 8 juin 2020

La Secrétaire de séance,
Jocelyne BOUTIER

Le Maire,
Georges LE FRANC

